



## Fiche signalétique

selon la réglementation (CE) no 1907/2006 (REACH),  
GHS Rev 04 (2011): US, OSHA, CMA, ANSI  
WHS Regulations Australia

**Plastique Cube® PLA / plastique CubeX™ PLA**

Date de révision : 12 decembre 2013

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

**1.1 Identification de la substance ou préparation : Plastique Cube® PLA / plastique CubeX™ PLA**

**1.2 Utilisation de la substance / préparation :** À utiliser avec les imprimantes Cube® 3D de deuxième et troisième génération.

**1.3 Identification de la société/de l'entreprise :**

3D Systems, Inc.  
333 Three D Systems Circle  
Rock Hill, Caroline du Sud, États-Unis  
Téléphone : 803.326.3900 ou  
gratuit (aux États-Unis) : 800.793.3669  
urgence chimique :  
+1 800.424.9300 - Chemtrec

3D Systems Europe Ltd.  
Mark House, Mark Road  
Hemel Hempstead  
Herts HP2 7  
Royaume-Uni  
Téléphone : +44 144-2282600  
urgence chimique :  
+1 703 527 3887 - Chemtrec

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**2.1 Classification :**

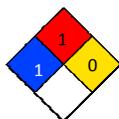
Pas classé selon les directives GHS, la réglementation CE 1272/2008 et HazCom 2012.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Réglementation CE 1272/2008 :**

**Symboles des dangers et mot-indicateur :** Aucune

**Déclarations des dangers :** Aucune



Classement NFPA

0 = Minimum  
1 = Léger  
2 = Modéré  
3 = Sérieux  
4 = Grave

**Système d'identification des substances dangereuses (HMIS) :**

(Classification des dangers : 0 = faible, 4 = extrême) :

Santé **1**  
Inflammabilité **1**  
Dangers physiques **0**

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

**3.1 Préparation des informations connexes**

**Description :** Polymère biologique

**3.2 Composants dangereux**

Nom chimique	No CAS	No CE	%	Classification	
				Réglementation CE 1272/2008	Réglementations UE 67/548 et CE 1999/45
Résine polylactide	9051-89-2	polymère	80 - 90%	-	-

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

**4.1 En cas d'inhalation :** Les fumées dégagées par les matériaux chauffés peuvent irriter les voies respiratoires. Transporter le sujet à l'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter immédiatement un médecin.

**4.2 En cas de contact avec la peau :** Se laver avec beaucoup d'eau savonneuse.

**4.3 En cas de contact avec les yeux :** Rincer les yeux à grande eau.

**4.4 En cas d'ingestion :** En cas d'ingestion, boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer le vomissement.



## Fiche signalétique

selon la réglementation (CE) no 1907/2006 (REACH),  
GHS Rev 04 (2011): US, OSHA, CMA, ANSI  
WHS Regulations Australia

**Plastique Cube® PLA / plastique CubeX™ PLA**

Date de révision : 12 decembre 2013

---

### 5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**5.1 Produits d'extinction adéquats :** Eau atomisée, poudre chimique, gaz carbonique ou mousse chimique appropriée.

**5.2 Dangers particuliers résultant de l'exposition à la substance ou à la préparation elle-même, aux produits de combustion et aux gaz créés :** La combustion produit des émanations désagréables et toxiques. La décomposition du produit sous l'effet d'une température élevée peut libérer du CO<sub>2</sub>, CO et aldéhydes

---

### 6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**6.1 Précautions personnelles :** Porter des équipements et des vêtements de protection adéquats.

**6.2 Précautions face à l'environnement :** Ne pas verser dans les égouts.

**6.3 Méthodes de nettoyage :** Ramasser le sable. Placer tous les déchets dans un récipient de mise au rebut approprié.

---

### 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**7.1 Manutention :** Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas laisser entrer dans les canalisations et les cours d'eau.

**7.2 Entreposage :** Entreposer dans le récipient étanche d'origine à la température ambiante.

---

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

#### 8.1 Valeurs limites d'exposition :

Informations générales relatives au produit : Aucune limite d'exposition (PEL/limite d'exposition moyenne pondérée en fonction du temps) n'a été établie pour ce produit.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Moyens techniques permettant d'éviter une exposition :** Une bonne ventilation est généralement suffisante.

**Équipement de protection personnelle :** Si le produit est utilisé comme prévu, aucun équipement de protection personnel n'est nécessaire.

**Protection des voies respiratoires :** S.O.

**Protection des yeux :** S.O.

**Protection du corps :** S.O.

---

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Apparence :

**État physique :** Filament solide

**Couleur :** Noir, bleu, brun, bleu phosphorescent, vert phosphorescent, vert, magenta, vert néon, orange néon, violet, rouge, argenté, brunâtre, vert bleuâtre, blanc, jaune

**Odeur :** Sans odeur

#### 9.2 Importantes informations de santé, de sécurité et de protection de l'environnement

pH (20 °C) :	S.O.
Point de ramollissement Vicat (°C) :	S.O.
Température/plage de température d'ébullition (°C) :	S.O.
Point d'éclair (°C) :	> 207 °C
Température d'allumage (°C) :	S.O.
Pression de vapeur (°C) :	S.O.
Densité (g/cm <sup>3</sup> ) :	1,2
Densité apparente (kg/m <sup>3</sup> ) :	S.O.
Solubilité dans l'eau (à 20 °C, en g/l) :	Insoluble
Coefficient de partition :	S.O.
n-octanol/eau (log Po/w) :	S.O.
Viscosité dynamique (mPa s) :	S.O.
Danger d'explosion de la poussière :	S.O.
Limites d'explosion :	S.O.



# Fiche signalétique

selon la réglementation (CE) no 1907/2006 (REACH),  
GHS Rev 04 (2011): US, OSHA, CMA, ANSI  
WHS Regulations Australia

**Plastique Cube® PLA / plastique CubeX™ PLA**

Date de révision : 12 decembre 2013

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**10.1 Conditions à éviter :** Températures supérieures à la température de décomposition de 250 °C. Ces températures ne sont pas atteintes dans des conditions d'utilisation normales.

**10.2. Produits de décomposition dangereux :** À des températures élevées ou lors de la combustion, la décomposition thermique peut entraîner l'émission de produits tels que du monoxyde de carbone, du gaz carbonique, etc.

---

## 11. INFORMATIONS DE TOXICOLOGIE

**11.1 Cinétique de toxicité, métabolisme et distribution :** S.O.

**11.2 Effets aigus (tests de toxicité)**

**Toxicité aigue :** S.O.

**DL50 par voie orale :** S.O.

**Irritation et corrosion :** S.O.

**Irritation des voies respiratoires :** S.O.

**Sensibilisation :** S.O.

**11.3 Expériences pratiques**

Remarques concernant la classification : -

Autres observations :

**11.4 Remarques générales :**

Cancérogénicité : Aucun composant de ce produit n'est listé par ACGIH, IARC, OSHA, NIOSH ou NTP.

---

## 12. Informations écologiques

**12.1 Écotoxicité :** La toxicité aiguë de ce produit est improbable. Toutefois, s'il est ingéré par des oiseaux d'eau ou d'autres organismes aquatiques, il peut provoquer des effets physiques néfastes.

**12.2 Mobilité :** Aucune bioaccumulation n'est prévue en raison du poids moléculaire élevé (>1000). En cas d'infiltration du produit dans le sol, il est prévu que le produit y reste contenu. Dans l'environnement aquatique, le matériau descend au fond et reste dans les sédiments.

**12.3 Persistance et dégradation :** Ce polymère solide insoluble n'est pas considéré dangereux pour l'environnement. La surface est dégradée par le soleil. Aucune biodégradation notable n'est attendue.

**12.4 Résultats de l'évaluation PBT :** Aucune information n'est disponible sur ce produit.

**12.5 Autres effets néfastes :** Aucune information n'est disponible sur ce produit.

---

## 13. REMARQUES RELATIVES À LA MISE AU REBUT

**13.1 Mise au rebut appropriée / produit :** Ne pas verser dans les égouts, sur le sol ou dans tout plan d'eau. Toutes les méthodes de mise au rebut doivent être en conformité avec les lois et réglementations fédérales, des États, provinciales et locales. Les réglementations peuvent varier selon le lieu concerné. Il incombe aux producteurs de déchets de connaître la nature des déchets et de se conformer aux lois en vigueur.

La meilleure méthode de mise au rebut des produits non contaminés et non utilisés est de les transférer à un organisme de mise au rebut homologué utilisant un dispositif de recyclage, de récupération, un incinérateur ou tout autre dispositif de destruction thermique autorisé.

**13.2 Codes /désignations de mise au rebut EWC / AVV :**

**13.3 Conditionnement approprié :** -

**13.4 Informations supplémentaires :** -



# Fiche signalétique

selon la réglementation (CE) no 1907/2006 (REACH),  
GHS Rev 04 (2011): US, OSHA, CMA, ANSI  
WHS Regulations Australia

**Plastique Cube® PLA / plastique CubeX™ PLA**

Date de révision : 12 decembre 2013

---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**14.1 Transport routier (ADR/RID/GGVSE) :** Pas réglementé

**14.2 Transport par mer (code IMDG/GGVSE) :** Pas réglementé

**14.3 Transport aérien (ICAO-IATA/DGR) :** Pas réglementé

---

## 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations de l'Union européenne

EINEC/ELINCS/NLP : Tous les matériaux sont listés.

REACH annexe XVII : Pas listé

### 15.2 Réglementations Fédérales Américaines

TSCA : Tous les matériaux figurent dans l'inventaire TSCA et ils ne sont pas soumis aux exigences TSCA :

Proposition 65 de l'État de Californie : Ce produit ne contient aucune substance qui, selon l'État de Californie, est cancérigène ou peut produire des anomalies congénitales.

### 15.3 Réglementations en Australie

SUSDP, Industrial Chemicals Act 1989:

Australian Inventory of Chemical Substances, AICS: Listé

---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de création de la FS : ..... vendredi 4 janvier 2013

Numéro de révision de la FS : .... 01-A

Date de révision de la FS : ..... jeudi 12 decembre 2013

Raison de la révision : ..... conformité GHS

[www.3dsystems.com](http://www.3dsystems.com)

800.793.3669 (appel gratuit aux États-Unis : T.U.-07 h 00 ; Amérique du Nord : du lundi au vendredi de 6 h à 18 h)

+1 803-326-3900 (en dehors des États-Unis : T.U.-07 h 00 ; Amérique du Nord : du lundi au vendredi de 6 h à 18 h)

+44 144-2282600 (Europe : T.U.+1 h ; du lundi au vendredi de 8 h à 17 h Zone horaire de l'Europe centrale)

**REJET DE RESPONSABILITÉ :** Ce qui suit remplace toutes les clauses figurant dans les formulaires, lettres et accords entre votre entreprise et 3D Systems Corporation. 3D Systems Corporation ne fournit aucune garantie directe ou indirecte pour ce produit, y compris des garanties de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier. Aucune déclaration ou recommandation figurant dans la documentation du produit ne doit être interprétée comme étant une incitation à enfreindre les brevets actuels ou futurs. 3D Systems Corporation ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages accessoires, consécutifs, particuliers ou autres résultant d'une négligence présumée, violation de la garantie, responsabilité stricte ou autre théorie quelle qu'elle soit, à la suite de la fabrication, de l'utilisation, de la vente ou de la manipulation de ce produit. La seule responsabilité de 3D Systems dans le cas d'une demande d'indemnité quelconque en rapport avec la fabrication, l'utilisation ou la vente de ses produits est limitée au prix d'achat payé par l'acheteur.

Le contenu de cette fiche signalétique peut être modifié sans préavis. 3D Systems, Inc. vous invite à contrôler périodiquement [www.3dsystems.com](http://www.3dsystems.com) pour vous assurer que vous avez la plus récente fiche signalétique.

© Copyright 2013 par 3D Systems, Inc. Tous droits réservés. Le logo 3D et Cube sont des marques déposées 3D Systems, Inc ; CubeX est une marque commerciale de 3D Systems, Inc.